

# Brevet d'Études Professionnelles

« Rénové »

## Histoire - Géographie - Éducation civique

Ce sujet comporte cinq questions : deux en histoire, deux en géographie et une en éducation civique.

Les questions 1, 3 et 5 sont obligatoires.

Les questions 2 et 4 portent sur les situations d'un sujet d'étude d'histoire et d'un sujet d'étude de géographie. Pour chaque question, le candidat a le choix entre trois possibilités.

Question 1	<b>Histoire – Sujet d'étude</b> De l'État français à la IV <sup>ème</sup> République (1940 – 1946).	page 2
Question 2	<b>Histoire – Situation au choix</b> - Louise Weiss et le vote des femmes dans l'entre-deux-guerres. <b>OU</b>	page 3
	- La scolarisation des filles. <b>OU</b>	page 3
	- Simone Veil et le débat sur l'IVG.	page 3
Question 3	<b>Géographie – Sujet d'étude</b> Mondialisation et diversité culturelle.	page 4
Question 4	<b>Géographie – Situation au choix</b> - La mégalopole japonaise. <b>OU</b>	page 5
	- La Chine littorale. <b>OU</b>	page 6
	- La Californie.	page 7
Question 5	<b>Éducation civique</b> La constitution et l'exercice des pouvoirs.	page 8

Ce sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.  
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.  
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

**LE CANDIDAT TRAITERA L'ENSEMBLE DES QUESTIONS SUR COPIE**

**B.E.P.**

Spécialité : **TOUTES SPÉCIALITÉS (Rénovées)**

Code Spécialité :

Durée :  
**1 h 30**

Session  
**2011**

Épreuve : **Histoire – Géographie – Éducation civique**

N°Sujet :

Coefficient:  
**3**

Folio  
**1 / 8**

**Question 1. (4 points).**

1. Parmi les trois présentations suivantes du régime de Vichy, laquelle vous paraît la plus pertinente ? Indiquez A ou B ou C sur votre copie et justifiez votre réponse en l'illustrant de deux exemples.

<b>A</b>	Le régime de Vichy, mis en place par le maréchal Pétain, repose sur des valeurs conservatrices. Il met en œuvre la Révolution nationale et permet le redressement de la France.
<b>B</b>	Le régime de Vichy, mis en place par le maréchal Pétain, repose sur des valeurs conservatrices. Il supprime le système parlementaire et la République.
<b>C</b>	Le régime de Vichy, mis en place par le maréchal Pétain, est un régime démocratique. Il respecte les droits des individus et célèbre les jeunes et les mères de famille.

**HISTOIRE. Situation du sujet d'étude :** *Les femmes dans la société française de la Belle Époque à nos jours.*

Le candidat traite une seule question correspondant à l'une des trois situations qui suivent (pages 3 à 5).

**Première situation :** Louise Weiss et le vote des femmes dans l'entre-deux-guerres.

**Question 2. (4 points).**

- 2a.** Quelle est, selon Louise Weiss, la situation de la femme française dans les années 1930, au plan électoral et au plan des droits civils ?
- 2b.** Quels arguments développe Louise Weiss pour inciter les Françaises à « exiger le droit de vote » ?
- 2c.** Aujourd'hui, les femmes françaises ont-elles obtenu l'égalité en politique ? Justifiez votre réponse à l'aide de vos connaissances.

Document.

Je procédai en hâte à l'aménagement de mes vitrines <sup>1</sup>. Une mappemonde indiquait les pays acquis au vote. Une légende courait autour de ces deux hémisphères : « Les Américaines votent, les Anglaises votent, les Allemandes votent, les Autrichiennes, les Tchécoslovaques, les Hongroises, les Chinoises votent. Les Françaises ne votent pas. »

A droite et à gauche de la mappemonde, des affiches expliquaient aussi clairement que possible les principaux points de nos revendications. Je les cite afin de bien fixer nos objectifs d'alors : « Femmes, disais-je aux passantes, dès que vous vous mariez, la loi vous déclare incapables. En effet, vous devenez incapables de vous diriger librement, de voyager, d'exercer une profession ou un métier sans autorisation maritale : c'est l'incapacité quant à votre personne.

Sans cette autorisation, il vous est impossible de gérer vos biens, d'acheter, de vendre, d'aller en justice pour défendre vos intérêts alors que vous pouvez être ruinées par un conjoint indigne qui vendra vos meubles ou gaspillera vos économies sans que vous ayez quoi que ce soit à dire : c'est l'incapacité quant à vos biens.

Seules, vous ne pouvez prendre aucune décision pour les problèmes qui vous tiennent le plus à cœur, à savoir : l'éducation, la santé, l'avenir de vos enfants : c'est votre incapacité en matière de puissance paternelle.

Par contre, vous n'avez besoin d'aucune autorisation pour être poursuivie par un tribunal répressif. Mineures pour vos biens, vous êtes majeures pour vos fautes. Exigez la réforme du Code civil. Ce n'est pas tout, vous payez des impôts. Or vous n'êtes pas consultées sur l'emploi des fonds que vous versez ainsi au budget. (...) Votre argent est utile à la France. Votre opinion ne l'est-elle donc pas ? Exigez le droit de vote.

Louise Weiss, *Mémoires d'une européenne, tome 3, Combats pour les femmes, 1934 – 1939.*

*1. Mes vitrines : il s'agit des vitrines de l'association féministe « La Femme nouvelle », créée en 1934.*

**HISTOIRE. Situation du sujet d'étude :** Les femmes dans la société française de la Belle Époque à nos jours.

**OU**

**Deuxième situation :** La scolarisation des filles.

**Question 2. (4 points).**

- 2a.** Le texte évoque des différences scolaires entre garçons et filles (document 1). Lesquelles ? Comment sont-elles expliquées ?
- 2b.** De quelle manière le dessin (document 2) illustre-t-il et complète-t-il la situation présentée dans le texte ?
- 2c.** À l'aide de vos connaissances, présentez deux exemples d'inégalités professionnelles subies par les femmes dans la France de 2011.

Document 1.

Dès l'école primaire, les filles obtiennent de meilleurs résultats scolaires que les garçons et elles redoublent moins. Elles ont de meilleures évaluations en CE 2 en français et sont à égalité avec les garçons en mathématiques.

Le taux de réussite des filles au brevet des collèges et au baccalauréat est plus élevé.

Quelles que soient leur appartenance sociale ou leur réussite scolaire, les filles optent moins que les garçons pour une première scientifique. Elles s'engagent très rarement dans les sections industrielles.

Moins soucieuses que les garçons des débouchés professionnels, elles hésitent encore à s'engager dans les filières sélectives : un quart de filles seulement en classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques. Malgré leurs bonnes performances scolaires, les filles ne diversifient pas assez leur choix d'orientation : dans l'enseignement professionnel, 64 % d'entre elles se regroupent dans les quatre spécialités de services (secrétariat, comptabilité, commerce, sanitaire et social) quand les garçons font des choix plus variés.

Ce constat met en évidence la persistance des préjugés\* et des stéréotypes\*\* dans la société et sans doute aussi dans l'école. L'insertion professionnelle des filles pâtit ensuite de l'étroitesse de ces choix de départ.

Site du Ministère de l'Éducation nationale, [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

\* Préjugés : idée préconçue imposée par le milieu de vie, l'éducation ou l'époque.

\*\* Stéréotype : opinion toute faite, cliché.

Document 2. Dessin de Catherine Beaunez illustrant l'article de Jacqueline Golfand « La France du deuxième sexe », 2009.



**HISTOIRE. Situation du sujet d'étude :** *Les femmes dans la société française de la Belle Époque à nos jours.*

**OU**

**Troisième situation :** Simone Veil et le débat sur l'IVG.

**Question 2. (4 points).**

- 2a.** Présentez le contexte dans lequel se déroule le débat : lieu, intervenants, atmosphère générale.
- 2b.** Simone Veil et Jacques Médecin présentent deux points de vue face à l'interruption volontaire de grossesse. Quel principal argument développe chacun d'eux ?
- 2c.** En vous aidant de vos connaissances, exposez les difficultés auxquelles Simone Veil s'est heurtée dans la défense de son projet de loi en faveur de l'IVG.

Document 1. Extraits du débat sur la loi sur l'IVG, 1<sup>ère</sup> séance du 26 novembre 1974.

**Mme Simone Veil**, *ministre de la santé*. Monsieur le président, mesdames, messieurs, si j'interviens aujourd'hui à cette tribune, ministre de la santé, femme et non parlementaire, pour proposer aux élus de la nation une profonde modification de la législation sur l'avortement, croyez bien que c'est avec un profond sentiment d'humilité devant la difficulté du problème, comme devant l'ampleur des résonances qu'il suscite au plus intime de chacun des Français et des Françaises, et en pleine conscience de la gravité des responsabilités que nous allons assumer ensemble.

Mais c'est aussi avec la plus grande conviction que je défendrai un projet longuement réfléchi et délibéré par l'ensemble du Gouvernement, un projet qui, selon les termes mêmes du Président de la République, a pour objet de « mettre fin à une situation de désordre et d'injustice et d'apporter une solution mesurée et humaine à un des problèmes les plus difficiles de notre temps. » (...)

Lorsque des médecins, dans leurs cabinets, enfreignent la loi et le font connaître publiquement, lorsque les parquets, avant de poursuivre, sont invités à en référer dans chaque cas au ministère de la justice, lorsque des services sociaux d'organismes publics fournissent à des femmes en détresse les renseignements susceptibles de faciliter une interruption de grossesse, lorsque aux mêmes fins, sont organisés ouvertement et même par charter des voyages à l'étranger, alors je dis que nous sommes dans une situation de désordre et d'anarchie qui ne peut plus continuer. (*Applaudissements...*).

Site de l'Assemblée nationale, [www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr)

Document 2. Extraits du débat sur la loi sur l'IVG, 2<sup>ème</sup> séance du 26 novembre 1974.

**M. Jacques Médecin**, *député* : Mesdames, et messieurs, nous voici donc de nouveau saisis d'un projet de loi relatif à « l'interruption volontaire de la grossesse », selon la pudique expression de ses auteurs. Quand la vie humaine est en jeu, il n'est pas admissible de cacher la réalité des choses et des faits derrière des mots. Rendons un fugitif hommage à la commission qui l'a compris : une « interruption volontaire de grossesse », c'est un avortement ; et un avortement, c'est un meurtre. (...)

Vous invoquez le désordre et l'injustice. J'affirme que ce projet de loi les établirait plus qu'il n'entend les combattre. L'injustice, c'est de ruiner l'autorité parentale en écartant le père de la décision d'interrompre ou de conserver la grossesse, et d'introduire, par là même, un germe terrible et proprement aberrant de désunion des familles et de destruction des foyers. L'injustice, c'est par-dessus tout de présenter l'avortement comme la libération de la femme, en feignant d'ignorer que près de 80 % des avortements sont motivés par de graves difficultés financières et matérielles de la mère ou du foyer. (*Applaudissements...*).

Site de l'Assemblée nationale, [www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr)

**GÉOGRAPHIE. Sujet d'étude :** *Mondialisation et diversité culturelle.*

**Question 3. (4 points).**

- 3a.** Décrivez cette publicité. Quel produit universellement connu se sont approprié les créateurs de cette marque ?
- 3b.** Montrez que le produit créé témoigne à la fois d'une uniformisation des goûts alimentaires au plan mondial et d'une forte appartenance identitaire au plan local.
- 3c.** Présentez un autre produit alimentaire qui connaît aussi un succès mondial. Précisez son origine géographique et deux autres lieux du monde où il est consommé. Vous pouvez aussi donner des exemples de ses adaptations locales.

Document.



[www.breizhcola.fr](http://www.breizhcola.fr)

*Breizh* : Breizh signifie Bretagne en langue bretonne.

**B.E.P.**

Spécialité : **TOUTES SPÉCIALITÉS (Rénovées)**  
Épreuve : Histoire – Géographie – Éducation civique N°Sujet :

Session : 2011  
Folio : 6 / 8

**GÉOGRAPHIE. Situations du sujet d'étude : Pôles et aires de puissance.**

**Le candidat traite une seule question correspondant à l'une des trois situations qui suivent :**

**Première situation** : La mégalopole japonaise.

**Question 4. (4 points)**

4. Présentez les principales caractéristiques de la mégalopole japonaise et indiquez avec quels espaces elle est en relation à l'échelle de l'Asie orientale et à l'échelle mondiale.

Vous pouvez utiliser les termes suivants : poids démographique, concentration de population, façade portuaire, infrastructure, pôles, ville mondiale, risque naturel ... ou tout autre terme lié à la situation.

**OU**

**Deuxième situation** : La Chine littorale.

**Question 4. (4 points)**

4. Présentez les principales caractéristiques de la Chine littorale et indiquez avec quels espaces elle est en relation à l'échelle de l'Asie orientale et à l'échelle mondiale.

Vous pouvez utiliser les termes suivants : poids démographique, poids industriel, concentration de population, dynamisme urbain, façade portuaire, ville mondiale, inégalités ... ou tout autre terme lié à la situation.

**OU**

**Troisième situation au choix** : La Californie.

**Question 4. (4 points)**

4. Présentez les principales caractéristiques de la Californie et indiquez avec quels espaces elle est en relation à l'échelle de l'Amérique du nord et à l'échelle mondiale.

Vous pouvez utiliser les termes suivants : poids démographique, concentration de population, façade portuaire, recherche innovation, influence culturelle, pôles, ville mondiale, risque naturel ... ou tout autre terme lié à la situation.

**ÉDUCATION CIVIQUE. Sujet d'étude :** *La Constitution et l'exercice des pouvoirs.*

**Question 5. (4 points).**

La Constitution énonce les libertés dont bénéficie le citoyen. Citez deux d'entre elles. Indiquez en quoi elles consistent et à quelle(s) occasion(s) le citoyen peut en faire usage.